



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service de la Délégation à la Mer et au Littoral  
Division de l'Espace Littoral et Maritime  
Unité Gestion du Domaine Public Maritime**

Affaire suivie par :

**Ronan FLOCH**

Chef de l'unité de gestion  
du domaine public maritime

Tél : 05 54 69 21 08

Mél : [ronan.floch@gironde.gouv.fr](mailto:ronan.floch@gironde.gouv.fr)

Arcachon, le 18 décembre 2023

Le Préfet Maritime de l'Atlantique

à

Monsieur le Préfet le Préfet de la Gironde

**Objet :** Avis sur demande de concession d'utilisation du domaine public maritime présentée par la Communauté de Communes Médoc Atlantique pour la création d'un ouvrage de protection contre l'érosion marine sur le territoire de la commune de Soulac-sur-Mer – lieu-dit l'Amélie

**Référence :** votre courrier du 15 décembre 2023

Par courrier visé en référence, vous sollicitez mon avis au titre de l'article R2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques, sur le dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, présenté par la Communauté de Commune Médoc Atlantique, en date du 106 décembre 2023, et portant sur la création d'un ouvrage de protection contre l'érosion marine (enrochements) sur le territoire de la commune de Soulac-sur-Mer – lieu-dit l'Amélie.

Ce nouvel ouvrage de protection assurera la jonction entre deux ouvrages de protection existants :

- la digue de protection en enrochements de l'Amélie
- la digue de protection en enrochements située au droit du camping « Sandaya »

Je vous informe que j'émetts un avis favorable à cette demande de concession d'utilisation du domaine public maritime.

Pour le Préfet Maritime de l'Atlantique  
et par délégation,

La Cheffe du Service de la Délégation  
à la Mer et au Littoral

  
Delphine CATHALA